

Municipalité de Sainte-Flavie

Le 4 avril 2022

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de Sainte-Flavie tenue le lundi 4 avril 2022, à 20h00 au Centre municipal Léon-Gaudreault.

SONT PRESENT(E)S mesdames les conseillères Jennie Fortier, Agathe Lévesque, Lynn Robitaille et messieurs les conseillers Robin Boucher, Michel Hudon, Jean-François Paradis, tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Jean-François Fortin.

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE madame la directrice générale et greffière-trésorière Julie Dubé.

Nous notons que monsieur Robin Boucher a déclaré des intérêts pécuniaires au point 15 et s'est retiré des délibérations conformément aux exigences de l'article 361 de la (LERM).

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire Jean-François Fortin ouvre la séance à 20h00 et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2022-04-107 Il est proposé par madame Lynn Robitaille et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.2 SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MARS 2022

2022-04-108 Il est proposé par monsieur Michel Hudon et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mars 2022 tel que rédigé.

3.3 SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 MARS 2022

2022-04-109 Il est proposé par monsieur Jean-François Paradis et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 mars 2022, tel que rédigé.

4. APPROBATION DU BORDEREAU DES COMPTES À PAYER NUMÉRO 2022-04

2022-04-110 Il est proposé par monsieur Robin Boucher et résolu unanimement d'approuver le bordereau des comptes à payer numéro 2022-04 tel que présenté au montant de 261 239,14 \$.

Municipalité de Sainte-Flavie

Le 4 avril 2022

Je, soussignée, Julie Dubé, directrice générale et greffière-trésorière, certifie conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, que des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées au bordereau numéro 2022-04.

JULIE DUBÉ

Directrice générale / greffière-trésorière

5. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite les personnes présentes à poser leurs questions.

6. DÉPÔT DE LA LETTRE DE DÉMISSION DE MADAME GÉRALDINE COLLI DE SON POSTE DE CHARGÉE DE PROJET EN RÉSILIENCE CÔTIÈRE ET D'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT

Madame Julie Dubé, directrice générale et greffière-trésorière dépose la lettre de démission de madame Géraldine Colli, chargée de projet en résilience côtière et agente de développement, datée du 9 mars 2022.

7. FACTURATION DE LA MRC POUR ÉVIMBEC – MISE À JOUR DU RÔLE

2022-04-111

Il est proposé par monsieur Robin Boucher et résolu unanimement d'autoriser le paiement à la MRC de la Mitis pour les honoraires d'ÉVIMBEC, pour la mise à jour du rôle pour un montant total de 18 945,78 \$.

8. AUTORISATION DE PAIEMENT D'HONORAIRES À RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON POUR SERVICE RENDUS DANS LA PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2020

2022-04-112

Il est proposé par madame Lynn Robitaille et résolu unanimement d'autoriser le paiement des honoraires progressifs à RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON, pour les services rendus dans la préparation des états financiers pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020 pour un montant de 4 500 \$, plus taxes.

9. ACCEPTATION DE LA PROPOSITION V+ DE MODELLIUM INC. POUR LE PORTAIL CITOYEN AINSI QUE LA FORMATION ET L'ACCOMPAGNEMENT

2022-04-113

Il est proposé par madame Jennie Fortier et résolu unanimement d'accepter la proposition V+ de MODELLIUM INC. pour le portail citoyen ainsi que la formation qui l'accompagne, proposition qui se détaille comme suit :

Municipalité de Sainte-Flavie

Le 4 avril 2022

Engagement de 3 ans :

Promotion gratuité appliquée → L'année 2022 est gratuite.

5,093.60 \$ en 2023 – Portail Citoyen V+ (-5%) + Formation (700\$)

3,693.60 \$ en 2024 – Portail Citoyen V+ (-5%)

3,693.60 \$ en 2025 – Portail Citoyen V+ (-5%)

Cette proposition financière représente les tarifs appliqués lors de la deuxième année.

Rabais engagement longue durée : - Avec un contrat de 3 ans, nous bénéficions d'un rabais 5 %.

10. RECONNAISSANCE DU 17 MAI COMME JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE

CONSIDÉRANT QUE la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre ;

CONSIDÉRANT QUE le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre ;

CONSIDÉRANT QUE malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société ;

CONSIDÉRANT QUE le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003 ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée ;

2022-04-114

Il est proposé par madame Agathe Lévesque et résolu unanimement de proclamer le 17 mai JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE et de souligner cette journée en tant que telle.

11. PROCLAMATION MUNICIPALE DE LA SEMAINE DU 2 AU 8 MAI 2022 SEMAINE DE LA SANTÉ MENTALE

CONSIDÉRANT QUE la Semaine nationale de la santé mentale se déroule du 2 au 8 mai 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE l'Association canadienne pour la santé mentale – Division du Québec, membre du réseau qui initie l'événement depuis 71 ans, invite cette année à prendre conscience de l'importance de l'empathie ;

Municipalité de Sainte-Flavie

Le 4 avril 2022

CONSIDÉRANT QUE nous avons tous une santé mentale dont il faut prendre soin et que celle-ci a été mise à l'épreuve à bien des égards pendant la pandémie ;

CONSIDÉRANT QUE les campagnes de promotion de la santé mentale visent à améliorer la santé mentale de la population du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités contribuent au bien-être de la population en mettant en place des environnements favorables à la vie de quartier ;

CONSIDÉRANT QUE la santé mentale est une responsabilité collective et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société ;

CONSIDÉRANT QU'il est d'intérêt général que toutes les municipalités du Québec soutiennent la Semaine nationale de la santé mentale ;

2022-04-115

En conséquence, il est proposé par monsieur Michel Hudon et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Flavie proclame la semaine du 2 au 8 mai 2022 Semaine de la santé mentale et invite tous les citoyens, les entreprises et les institutions à #Parlerpourvrai et à partager la trousse d'outils de la campagne de la Semaine nationale de la santé mentale, dont le thème est l'empathie. Ensemble, contribuons à transformer notre municipalité en un environnement favorable à la santé mentale des citoyens.

12. VOISINS SOLIDAIRES

12.1 AUTORISATION DE DÉPOSER UNE DEMANDE ET AINSI DÉMONTRER NOTRE ENGAGEMENT

ATTENDU QUE l'appel de projets Voisins solidaires financé par l'organisme Espace MUNI vient soutenir les municipalités et les MRC qui souhaitent développer, maintenir ou améliorer des initiatives Voisins solidaires permettant de tisser des liens sociaux et intergénérationnels, de briser l'isolement et de contribuer à la santé globale et à la qualité de vie des citoyennes et citoyens, ainsi qu'au développement des communautés ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Flavie manifeste de la volonté à développer un projet Voisins solidaires ;

2022-04-116

Il est proposé par monsieur Michel Hudon et résolu à l'unanimité d'autoriser le dépôt d'une demande de financement et **DE CONFIRMER** formellement l'engagement de la municipalité de Sainte-Flavie à mettre en œuvre, dans un délai de deux (2) ans, un projet Voisins solidaires avec la collaboration des citoyennes et citoyens, ainsi que des organismes de son milieu.

12.2 AUTORISATION ET DÉLÉGATION DE SIGNER DE LA DEMANDE DE FINANCEMENT

ATTENDU QUE l'appel de projets Voisins solidaires financé par l'organisme Espace MUNI vient soutenir les municipalités et les

Municipalité de Sainte-Flavie

Le 4 avril 2022

MRC qui souhaitent développer, maintenir ou améliorer des initiatives Voisins solidaires permettant de tisser des liens sociaux et intergénérationnels, de briser l'isolement et de contribuer à la santé globale et à la qualité de vie des citoyennes et citoyens, ainsi qu'au développement des communautés ;

2022-04-117 Il est proposé par monsieur Michel Hudon et résolu à l'unanimité d'autoriser et déléguer madame Julie Dubé, directrice générale et greffière-trésorière à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents relatifs à la demande de financement présentée dans la cadre de cet appel de projets.

13. AUTORISATION DE PAIEMENT À CONSTRUCTION ALBERT INC POUR LA DEMANDE DE PAIEMENT NUMÉRO 4

2022-04-118 Il est proposé par monsieur Jean-François Paradis et résolu unanimement d'autoriser le paiement à CONSTRUCTION ALBERT INC. pour la demande de paiement numéro 6 pour un montant de 168 726,15 \$, plus taxes.

14. ACHAT D'EAU À LA VILLE DE MONT-JOLI – SOLDE 2021

2022-04-119 Il est proposé par madame Agathe Lévesque et résolu unanimement d'autoriser le paiement du solde dû pour l'achat d'eau de l'année 2021 à la Ville de Mont-Joli au montant de 53 145,37 \$.

15. DEMANDES DU CLUB DE VTT MITIS

- 15.1 CIRCULATION SUR UNE VOIE PUBLIQUE MUNICIPALE
- 15.2 CIRCULATION SUR LA VOIE DE DESSERTE DE L'AUTOROUTE 20 SUR LE TERRITOIRE FLAVIEN
- 15.3 DROIT DE PASSAGE SUR LE LOT 4071737P SITUÉ DERRIÈRE L'ENTREPÔT MUNICIPAL

Ces points sont reportés à une séance ultérieure.

16. APPUI A LES CORSAIRES DE L'ÉPAULARD DANS LA POURSUITE DE LEUR MISSION

CONSIDÉRANT QUE la mission de cet organisme à but non lucratif est d'instruire et/ou de rappeler aux gens notre histoire, notre patrimoine ;

CONSIDÉRANT QUE depuis huit ans ils font un Bivouac au Vieux Moulin de Sainte-Flavie ;

CONSIDÉRANT QU'ils posent pied le jeudi et de vendredi au dimanche, soit la fin de semaine de la fête du Travail et qu'ils présentent comment nos ancêtres vivaient, au public ;

CONSIDÉRANT QU'ils demandent à la Municipalité de les aider poursuivre leur mission sur ses terres avec une subvention et/ou des équipements sanitaires pour le public, lors de leur évènement ;

2022-04-120 Il est proposé par monsieur Jean-François Paradis et résolu à l'unanimité d'appuyer LES CORSAIRES DE L'ÉPAULARD dans la

Municipalité de Sainte-Flavie

Le 4 avril 2022

poursuite de leur mission en leur fournissant deux (2) toilettes chimiques.

17. APPUI MORAL POUR LE PROJET « LIVRE EN FÊTE »

CONSIDÉRANT les bienfaits de la lecture : stimulation du cerveau, diminution du stress, augmentation des connaissances, amélioration de la mémoire, hausse de la concentration et de la capacité d'analyse, développement de l'imaginaire et bien d'autres ;

CONSIDÉRANT QUE la pandémie a affecté grandement le côté psychologique de la population ;

CONSIDÉRANT cette offre d'activités qui vise comme impact de replacer sur une voie plus positive l'état d'esprit de la population ;

CONSIDÉRANT QUE toutes les strates de la communauté sont touchées ;

CONSIDÉRANT QUE l'accès aux livres par de l'animation, dans une atmosphère amusante et même festive par un service de bibliothèque en dehors des murs qui pourrait même être en accompagnement à d'autres activités municipales, événements publics ou autres ;

CONSIDÉRANT que ce projet répond à des besoins évidents : Il est reconnu que plus une communauté adopte la lecture, mieux elle se développe et mieux elle se comporte ;

CONSIDÉRANT QUE la lecture a pour effet de développer l'imaginaire, la création, les connaissances, les compétences personnelles et on parle même de maintenir un état d'esprit constructif pour de nombreuses années ;

CONSIDÉRANT QUE la population de notre municipalité pourra bénéficier gratuitement de cette activité à partir d'un calendrier planifié par le Réseau BIBLIO du Bas-Saint-Laurent.

2022-04-121

Il est proposé par monsieur Jean-François Paradis et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Flavie donne son appui moral au projet « Livre en fête »

18. DEMANDE DE COMMANDITE DE LA CONCENTRATION HARMONIE DU MISTRAL

2022-04-122

Il est proposé par monsieur Michel Hudon et résolu unanimement que la COMMISSION DES SPORTS ET LOISIRS DE SAINTE-FLAVIE commandite l'harmonie de l'école du mistral par une contribution de 200 \$.

19. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire Jean-François Fortin invite les personnes présentes à poser leurs questions.

20. CLÔTURE DE LA SÉANCE

Municipalité de Sainte-Flavie

Le 4 avril 2022

2022-04-123

Il est proposé par madame Agathe Lévesque de lever la séance à 22h08.

Je, soussigné, Jean-François Fortin, maire, certifie conformément à l'article 142 du Code municipal du Québec, je donne mon assentiment et appose ma signature aux résolutions 2022-04-107 à 2022-04-123 consignées au présent procès-verbal.

JEAN-FRANCOIS FORTIN
Maire

JULIE DUBÉ
Directrice générale /
greffière-trésorière